



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R75-2018-007

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2018

Sommaire

AGENCE REGIONALE DE SANTE NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-11-24-004 - renouvellement tacite d'autorisations des activités de soins / d'équipements matériels lourds (2 pages) Page 3

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA CREUSE 23

R75-2018-01-04-002 - Arrêté portant cession d'autorisation de l'EHPAD Résidence Las Mélaies situé à BONNAT et géré par l'Association Des Foyers de Province au profit de la Société par actions simplifiées Développement des Foyers de Province, sise à Marseille (4 pages) Page 6

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES 64

R75-2018-01-08-005 - Arrêté du 8 janvier 2018 portant la modification d'autorisation de la tranche d'âge : de 6-18 ans à 11-20 ans et du type de public accueilli : 8 places réservées aux jeunes présentant des troubles du spectre autistique de l'Institut Médico Educatif "Le Nid Basque" situé 11 promenade des Falaises à Anglet et géré par l'Association "Le Nid Basque" sise à Anglet (3 pages) Page 11

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-12-21-011 - Arrêté autorisant le transfert d'une officine de pharmacie au sein de la commune de CANEJAN (33610) (3 pages) Page 15

CHU DE BORDEAUX

R75-2017-12-21-012 - Décision recrutement sans concours d'adjoint administratif en vue de pourvoir 36 poste au sein de Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux (1 page) Page 19

DIRM SA

R75-2017-12-29-011 - Arrêté n°450 du 29.12.2017 modifiant le règlement local de la station de pilotage de l'Adour (10 pages) Page 21

R75-2018-01-12-001 - Arrêté rendant obligatoire la délibération n° 26-2017 du 30 octobre 2017 du comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes. (4 pages) Page 32

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE – Site de Bordeaux

R75-2018-01-05-003 - DRAAF - Arrêté portant composition du Conseil de Bassin viticole Charentes-Cognac (2 pages) Page 37

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-12-13-009 - Arrêté récapitulatif des licences d'entrepreneur de spectacles attribuées, renouvelées, retirées ou refusées sur avis de la commission du 12 décembre 2017. (16 pages) Page 40

AGENCE REGIONALE DE SANTE
NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-11-24-004

renouvellement tacite d'autorisations des activités de soins
/ d'équipements matériels lourds

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie

**Renouvellement tacite d'autorisations
des activités de soins / d'équipements matériels lourds**
**Demande d'insertion au recueil des actes administratifs
de la Région Aquitaine**

Conformément à l'article R. 6122-41 du Code de la santé publique, les renouvellements tacites d'autorisation intervenus en application du cinquième alinéa de l'article L. 6122-10 et, la date à laquelle ils prennent effet, doivent être mentionnés dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Dans ce cadre, et aux fins d'insertion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la liste des renouvellements tacites d'autorisations d'activités de soins de longue durée, intervenus au 31 octobre 2017 pour les départements de la Charente et Haute-Vienne.

Fait à Bordeaux, le 24 NOV. 2017

La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Hélène JUNQUA

**RENOUVELLEMENTS TACITES D'AUTORISATION INTERVENUS
au 31 octobre 2017**



- DEPARTEMENT DE LA CHARENTE :

1. L'autorisation accordée au Centre hospitalier d'Angoulême d'exercer l'activité de soins de longue durée est tacitement renouvelée.

Ce renouvellement prendra effet à compter du 22 mars 2018 pour une durée de cinq ans.

FINESS EJ titulaire : 160000451
FINESS ET d'implantation : 160006359

- DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE:

2. L'autorisation accordée à l'Hôpital intercommunal du Haut-Limousin d'exercer l'activité de soins de longue durée sur les sites de Bellac et le Dorat est tacitement renouvelée.

Ce renouvellement prendra effet à compter du 18 octobre 2018 pour une durée de cinq ans.

N° FINESS de l'entité juridique : 870014503
N° FINESS de l'établissement : 870005824 (Bellac)
N° FINESS de l'établissement : 870008141 (Le Dorat)

La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine


Hélène JUNQUA

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA
CREUSE 23

R75-2018-01-04-002

Arrêté portant cession d'autorisation de l'EHPAD
Résidence Las Mélaies situé à BONNAT et géré par
l'Association Des Foyers de Province au profit de la
Cession d'autorisation de l'EHPAD Résidence Las Mélaies situé à BONNAT
Société par actions simplifiées Développement des Foyers
de Province, sise à Marseille

ARRETE du 04 JAN. 2018

portant cession d'autorisation
de l'EHPAD Résidence Las Mélaies
situé à BONNAT
et géré par l'Association Des Foyers De Province
au profit de la société par actions simplifiée
Développement des Foyers de Province, sise
Marseille.

Le Directeur général de
l'Agence régionale de santé
Nouvelle-Aquitaine

La Présidente du
Conseil départemental de la Creuse

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et D. 312-155-0-1, relatif au pôle d'activités et de soins adaptés ;

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 3214-1 et L. 3221-9 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des ARS ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des URPS regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

VU l'arrêté du 31 janvier 2012 modifié du directeur général de l'ARS du Limousin, relatif au projet régional de santé du Limousin ;

VU le schéma régional d'organisation médico-sociale du projet régional de santé du Limousin ;

VU le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) [*période de référence à renseigner*] de l'ex-région Limousin ;

VU la décision du 21 novembre 2017 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

VU l'arrêté du 13 avril 1982 par lequel a été autorisée la création de la maison de retraite de Bonnat d'une capacité de 80 lits ;

VU l'arrêté préfectoral n°2001-1188 autorisant la transformation de 80 places de la maison de retraite de Bonnat en Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;

VU l'avenant n°1 à la convention tripartite pluriannuelle du 28 juin 2002 mettant un terme à l'habilitation d'aide sociale de l'EHPAD « Las Mélaies » à compter du 1^{er} mai 2004 ;

VU l'arrêté conjoint du 3 janvier 2018 actant le renouvellement d'autorisation de l'EHPAD Résidence Las Mélaies ;

VU les statuts de l'association des Foyers de Province datés du 20 décembre 1950 ;

VU la déclaration enregistrée à la préfecture des Bouches du Rhône le 20 décembre 1950 relative à la création de l'Association des foyers de Province dont le siège social est situé Marseille ;

VU le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'association des Foyers de Province, en date du 02/01/2018, approuvant la cession de l'autorisation de l'EHPAD RESIDENCE LAS MELAIES situé à BONNAT, au profit de la société par actions simplifiée Développement des Foyers de Province ;

VU le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société par actions simplifiée Développement des Foyers de Province, en date du 02/01/2018, approuvant la cession de l'autorisation de l'EHPAD RESIDENCE LAS MELAIES à BONNAT à son profit ;

VU le dossier de demande, déposé le 04 octobre 2017, par l'association des Foyers de Province, représentée par son Directeur et sollicitant la cession d'autorisation de l'EHPAD Résidence Las Mélaies à la société Développement des Foyers de Province ;

CONSIDERANT que cette cession d'autorisation s'effectue sans surcoût budgétaire et dans la continuité du fonctionnement actuel des services ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les objectifs du schéma régional d'organisation médico-sociale et du schéma départemental des personnes en perte d'autonomie 2010-2015 ;

CONSIDERANT qu'il répond aux besoins repérés par le schéma régional d'organisation médico-sociale et le schéma départemental des personnes en perte d'autonomie ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec le PRIAC actualisé 2017-2021 de la région Nouvelle-Aquitaine ;

CONSIDERANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

SUR proposition conjointe de la directrice de la délégation départementale de la Creuse de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du directeur général des services du Conseil départemental de la Creuse ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation accordée, le 13 avril 1982, à l'association des Foyers de Province, gestionnaire de l'EHPAD Résidence LAS MELAIES, situé 3 rue des Frémeaux 23220 BONNAT, est cédée à la société par actions simplifiée Développement des Foyers de Province, sise 45, Rue Saint-Suffren, 13006 MARSEILLE à compter du 01/01/2018.

ARTICLE 2 : L'autorisation précitée est cédée sans changement, soit pour une capacité de 80 lits d'hébergement complet.

	Personnes âgées dépendantes	Alzheimer	TOTAL des places
Hébergement permanent	80	0	80
TOTAL	80		80

ARTICLE 3 : Cette cession ne modifie pas la durée d'autorisation de l'EHPAD Résidence Las Melaies, fixée à 15 ans.

Le renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD reste subordonné aux résultats des évaluations externes. Les résultats de l'évaluation effectuée par un organisme extérieur doivent être transmis à l'autorité ayant délivré la présente autorisation dans les conditions fixées à l'article D.312-205 du même code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 4 : La présente autorisation ne vaut pas habilitation à l'aide sociale du département.

ARTICLE 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'EHPAD par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 6 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique DEVELOPPEMENT DES FOYERS DE PROVINCE	Entité établissement EHPAD RESIDENCE LAS MELAIES
N° FINESS : 13 004 611 3	N° FINESS : 23 000 006 9
N° SIREN : 439 517 889	Code catégorie : 500 - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
Adresse : 45 RUE SAINT SUFFREN 13006 MARSEILLE	Adresse : 3 RUE DES FREMEAUX BP 18 23220 BONNAT
Code statut juridique : 95 - Société par Actions Simplifiée (S.A.S.)	Capacité : 80 lits d'hébergement permanent

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
924	Accueil pour Personnes Âgées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes Agées dépendantes	80

Mode de tarification : [47] ARS/PCD, Tarif partiel, non habilité aide sociale sans PUI

ARTICLE 7 : le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et au recueil des actes administratifs du département la Creuse.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :


- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS et de la Présidente du Conseil départemental,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent

Fait à Bordeaux, le **04 JAN. 2018**

La Directrice Générale Adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle Aquitaine



Béatrice JUNQUA

La Présidente du
Conseil départemental de la Creuse
Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président,

Gérard GAUDIN

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES
PYRENEES-ATLANTIQUES 64

R75-2018-01-08-005

Arrêté du 8 janvier 2018 portant la modification
d'autorisation de la tranche d'âge : de 6-18 ans à 11-20 ans

Arrêté du 8 janvier 2018 portant la modification d'autorisation de la tranche d'âge : de 6-18 ans à 11-20 ans et du type de public accueilli : 8 places réservées aux jeunes présentant des troubles du spectre autistique de l'Institut Médico Educatif "Le Nid Basque" situé 11 promenade des Falaises

**et du type de public accueilli : 8 places réservées aux
jeunes présentant des troubles du spectre autistique de
l'Institut Médico Educatif "Le Nid Basque" situé 11
promenade des Falaises à Anglet et géré par l'Association
"Le Nid Basque" sise à Anglet**

ARRETE du 08 JAN. 2018

Portant la modification d'autorisation de la tranche d'âge : de 6-18 ans à 11-20 ans et du type de public accueilli : 8 places réservées aux jeunes présentant des troubles du spectre autistique de l'Institut Médico Educatif « Le Nid Basque »
Situé 11 promenade des Falaises à Anglet et géré par l'Association « Le Nid Basque » sise à Anglet

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des ARS ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des URPS regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté du 1^{er} mars 2012 modifié de la directrice générale de l'ARS d'Aquitaine, portant adoption du projet régional de santé d'Aquitaine ;

VU le schéma régional d'organisation médico-sociale du projet régional de santé d'Aquitaine ;

VU le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2014-2018 de l'ex-région Aquitaine ;

VU la décision du 21 novembre 2017 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

VU l'arrêté du Directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine du 3 mai 2017 actant le renouvellement d'autorisation de l'Institut Médico-Educatif « Le Nid Basque » sis à Anglet

VU la demande adressée par Monsieur GRESOVIAC , président de l'association « Le Nid Basque », Monsieur DRIOLLET, Directeur de l'Association « Le Nid Basque » sollicitant une évolution d'agrément de l'Institut Médico-Educatif « Le Nid Basque » en date du 13 juin 2017 ;

VU le dossier transmis en appui de cette demande ;

Espace Rodesse - 103bis, rue Belleville – CS 91704 – 33063 BORDEAUX Cedex
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr
Standard : 05 57 01 44 00

CONSIDERANT que cette modification d'agrément s'effectue sans surcoût budgétaire et dans la continuité du fonctionnement actuel des services ;

CONSIDERANT que la modification du type de public accueilli au sein de l'IME permettra :

- De s'adapter à l'évolution des enfants inscrits sur liste d'attente et admis au sein de l'IME ;
- De répondre aux problématiques des jeunes majeurs en attente de place en milieu protégé accueillis aujourd'hui par dérogation, de 18 à 20 ans et de leur garantir une continuité de parcours ;
- De renforcer l'offre territoriale avec l'accompagnement de jeunes présentant des troubles de niveau 1 en complément du travail effectué par les établissements du secteur dans l'accompagnement de jeunes avec des troubles de niveau 2 et 3.

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les objectifs du schéma régional d'organisation médico-sociale ;

CONSIDERANT qu'il répond aux besoins repérés par le schéma régional d'organisation médico-sociale sur le secteur identifié Navarre Côte Basque ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec le PRIAC actualisé 2014-2018 de l'ex-région Aquitaine ;

CONSIDERANT qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées aux articles L. 312-5-2, L. 313-8, L. 314-3, L. 314-3-2 et L. 314-4, au titre de l'exercice au cours duquel prend effet cette autorisation ;

CONSIDERANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

SUR proposition de la directrice de la délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

ARRETE

ARTICLE 1er : l'autorisation de l'IME Le Nid Basque accordée le 3 mai 2017 à l'Association Le Nid Basque, gestionnaire de l'IME « Le Nid Basque », est modifiée à compter de la date de signature du présent arrêté comme suit :

- Modification de la tranche d'âge : de 6-18 ans à 11-20 ans
- Modification du type de public accueilli : 8 places réservées aux jeunes présentant des troubles du spectre autistique

ARTICLE 2 : conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles et selon les termes de l'autorisation du 3 mai 2017 sus visée, la présente autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017.

Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

ARTICLE 3 : tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'IME Le Nid Basque par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

2

ARTICLE 4 : l'IME Le Nid Basque est répertorié dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique Association Le Nid Basque	Entité établissement IME Le Nid Basque
N° FINESS : 64 000 010 5	N° FINESS : 64 078 025 0
N° SIREN : 782 236 657	code catégorie : 183 – Institut Médico-Educatif
Adresse : 11 promenade des Falaises 64600 ANGLET	Adresse : 11 promenade des Falaises 64600 ANGLET
Code statut juridique : 60 – association Loi 1901 non reconnue d'Utilité Publique	capacité : 60

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
903	Education générale professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés	11	Hébergement complet internat	115	Retard mental moyen	14
903	Education générale professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés	13	Semi internat	115	Retard mental moyen	38
903	Education générale professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés	13	Semi internat	437	Autistes	8

ARTICLE 5 : le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

08 JAN. 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine,
par délégation,

La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Espace Rodesse - 103bis, rue Belleville – CS 9100
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr
Standard : 05 57 01 44 00

3

Hélène JUNQUA

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-12-21-011

Arrêté autorisant le transfert d'une officine de pharmacie
au sein de la commune de CANEJAN (33610)

DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

Pôle Qualité et Sécurité des Soins et des
Accompagnements

Arrêté n° PH46 du 21 décembre 2017

**Autorisant le transfert d'une officine de
pharmacie au sein de la commune de CANEJAN
(33610)**

**Le directeur général
de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,**

- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.5125-3 à L.5125-18 et R.5125-1 à R5125-24 ;
- VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;
- VU** le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'arrêté du 21 mars 2000 modifié fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** la décision du 21 novembre 2017 du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

- VU** la demande présentée par la SELARL PHARMACIE DE LA HOUSE, dont les gérants sont Madame Patricia BOSSERT, Madame Marylène CELLERIER et Monsieur Eric LECAT, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie dont ils sont titulaires, exploitée au 19 Chemin de la House – 33610 CANEJAN (licence 33#000655) vers un nouveau local sis 28 Avenue de la Libération, au sein de la même commune de CANEJAN (33610) ; demande déclarée complète en date du 03 octobre 2017 ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Aquitaine en date du 23 octobre 2017 ;
- VU** l'avis de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officines de la Gironde en date du 20 novembre 2017 ;
- VU** l'avis de la Chambre Syndicale des Pharmaciens de la Gironde en date du 13 octobre 2017 ;
- VU** l'avis de Monsieur le Préfet du département de la Gironde en date du 28 novembre 2017 ;
- VU** la saisine pour avis en date du 07 octobre 2017 de l'Union Régionale des Pharmacies d'Aquitaine ;

CONSIDERANT que l'Union Régionale des Pharmacies d'Aquitaine n'a pas rendu son avis dans les délais impartis, celui-ci est, conformément aux dispositions de l'article R.5125-2 du code de la santé publique, réputé rendu ;

CONSIDERANT que la population municipale de la commune de CANEJAN (33610), s'élevant à 5 314 habitants au dernier recensement en vigueur, est desservie par 2 officines de pharmacie ouvertes au public ;

CONSIDERANT que le transfert s'effectue dans la même commune et dans le même quartier (IRIS 0102 « La House ») ; que l'emplacement proposé pour le transfert est distant d'environ 350 mètres à pied de l'emplacement actuel de l'officine ;

CONSIDERANT que le transfert n'occasionne pas de modification du maillage officinal existant de la commune, les deux officines demeurant implantées dans deux quartiers distincts ;

CONSIDERANT que le transfert répond de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier « La House » dont le nombre est appelé à augmenter en raison des opérations immobilières en cours à proximité immédiate de l'emplacement projeté pour le transfert de l'officine ;

CONSIDERANT, au surplus, que le local destiné au transfert de l'officine de pharmacie répond aux conditions minimales d'installation de l'officine ;

CONSIDERANT que les conditions énoncées aux articles L.5125-3 et L.5125-14 du code de la santé publique sont remplies ;

ARRETE

Article 1^{er} : La SELARL PHARMACIE DE LA HOUSE, dont les gérants sont Madame Patricia BOSSERT, Madame Marylène CELLERIER et Monsieur Eric LECAT, est autorisée à transférer l'officine de pharmacie dont ils sont titulaires du 19 Chemin de La House au 28 Avenue de la Libération, au sein de la même commune de CANEJAN (33610)

Article 2 : La licence ainsi accordée est enregistrée sous le numéro 33#001100 et se substituera à la licence de l'officine transférée à la date de début d'exploitation de la nouvelle officine.

Article 3 : L'arrêté n°PH13 du 10 juillet 2017 autorisant le transfert de l'officine exploitée par la SNC BOSSERT CELLERIER du 19 Chemin de la House au 28 Avenue de la Libération au sein de la commune de CANEJAN (33610), et octroyant la licence de transfert n°33#001099, est abrogé.

Article 4 : Sauf cas de force majeure constaté par le directeur général de l'agence régionale de santé, l'officine de pharmacie qui fait l'objet du transfert, doit être ouverte dans un délai d'un an, et ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle ni être transférée ou faire l'objet d'un regroupement avant un délai de cinq ans à compter de la notification du présent arrêté.

Article 5 : Si pour une raison quelconque, l'officine faisant l'objet de la présente licence venait à être fermée définitivement, le pharmacien propriétaire ou ses héritiers devraient retourner cette licence au directeur général de l'agence régionale de santé où elle serait annulée.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 7 : La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 21 décembre 2017,

La Directrice adjointe,
Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire,



Karine Trouvain

CHU DE BORDEAUX

R75-2017-12-21-012

Décision recrutement sans concours d'adjoint administratif
en vue de pourvoir 36 poste au sein de Centre Hospitalier
Universitaire de Bordeaux

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu le décret n°2016-1704 du 12 décembre 2016, portant statut particulier des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,
Vu le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE I Un recrutement sans concours se déroulera en vue de pourvoir **36 postes d'adjoint administratif** pour le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux.

ARTICLE II Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions d'accès à la fonction publique hospitalière :

- jouir de ses droits civiques,
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- ne pas avoir de mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire incompatibles avec l'exercice de ces fonctions,
- n'être atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions d'agent administratif,
- pour les candidats de sexe masculin, se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'Armée.

Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

ARTICLE III Les personnes remplissant les conditions ci-dessus énoncées et intéressées par ce recrutement sans concours doivent adresser leur dossier d'inscription à la Direction Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, Direction des Ressources Humaines, Service du Recrutement et des Concours, 12, rue Dubernat, 33404 TALENCE cedex, avant le MERCREDI 21 FÉVRIER 2018, minuit le cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE IV Ce recrutement sans concours sera publié et affiché dans tous les établissements du centre hospitalier universitaire de Bordeaux, dans les locaux de la préfecture et des sous-préfectures du département ainsi que dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

ARTICLE V La commission de ce recrutement sans concours sera composée d'au moins trois membres, dont un au moins est extérieur au centre hospitalier universitaire de Bordeaux.

ARTICLE VI Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Talence, le 21 décembre 2017

Pour le Directeur Général,
et par délégation,
Le Directeur du Département des
Ressources Humaines


François SADRAN

DIRM SA

R75-2017-12-29-011

Arrêté n°450 du 29.12.2017 modifiant le règlement local
de la station de pilotage de l'Adour

*Arrêté modifiant le règlement local de la station de pilotage de l'Adour - Tarifs p/c du 1er janvier
2018*

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DE LA MER SUD-ATLANTIQUE

ARRÊTÉ du 29.12.2017

MODIFICATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE LA STATION DE PILOTAGE DE L'ADOUR

N°450

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code des transports ;

VU l'arrêté n° 357 du 23 décembre 2004 modifié du préfet de la région Aquitaine fixant le règlement local de la station de pilotage de l'Adour ;

VU l'arrêté du 12 décembre 2017 du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine portant délégation de signature, en matière d'administration générale à M. Eric LEVERT, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique;

VU l'avis de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de l'Adour en date du 8 décembre 2017;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – L'annexe tarifaire prévue par l'article 12 de l'arrêté du préfet de région du 23 décembre 2004 modifié fixant le règlement local de la station de pilotage de l'Adour, est remplacée par l'annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 – Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique et le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 29 décembre 2017

Pour le préfet de Région et par délégation,
le directeur interrégional de la mer



Eric LEVERT

ampliations :

- Préfecture de région (SGAR)
- Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
- Station de pilotage de l'Adour
- Port Maritime de Bayonne
- DDTM/DML 64

SOMMAIRE

1 : ASSIETTE DES TARIFS

2 : ENTREE OU SORTIE

3 : AUTRES OPERATIONS

- 3.1 : Mouvements en rivière
- 3.2 : Déhalages
- 3.3 : Commande / annulation d'une opération de pilotage
- 3.4 : Déplacements
- 3.5 : Corvée
- 3.6 : Reprise d'amarrage
- 3.7 : Veilles
- 3.8 : Entrées et sorties de cale sèche
- 3.9 : Navires non maîtres de leur manœuvre
- 3.10 : Navires dont le volume est supérieur à 40 000 m³
- 3.11 : Convois remorqués ou poussés
- 3.12 : Essais en rivière ou sur rade / compensation des compas
- 3.13 : Mouillage sur rade foraine
- 3.14 : Opérations à Saint-Jean-de-Luz et Hendaye

4 : INDEMNITES DIVERSES

- 4.1 : Attentes
- 4.2 : Poussage / vedette de pilotage
- 4.3 : Maintien à bord
- 4.4 : Informations
- 4.5 : E.T.A.

5 : REDUCTIONS / EXEMPTIONS

- 5.1 : Bâtiments de guerre
- 5.2 : Navires pourvus de moyens de propulsion de secours
- 5.3 : Capitaine - pilote
- 5.4 : Abonnement
- 5.5 : Navires d'une longueur inférieure à 60 mètres
- 5.6 : Dispositif particulier d'aide à la création liée à un nouveau trafic

6 : PILOTINE REMORQUEUR

- 6.1 : Veille
- 6.2 : Remorquage
- 6.3 : Opérations diverses

7 : DISPOSITIONS DIVERSES

- 7.1 : Préavis d'arrivée des navires
- 7.2 : Heure des opérations de pilotage
- 7.3 : Majoration pour paiement tardif

STATION DE PILOTAGE DE L'ADOUR

Tarifs p/c du 1^{er} janvier 2018

1 - ASSIETTE DES TARIFS

Conformément au décret n° 76-731 du 28 juillet 1976 et à l'arrêté du 12 octobre 1976, les tarifs de pilotage ont pour assiette le volume résultant du produit de la longueur hors tout du navire (L) par sa largeur maximale (l) par son tirant d'eau maximal d'été (T), T ne pouvant en aucun cas être inférieur à la valeur théorique T', $T' = 0,14\sqrt{L \times l}$.

N.B. : Les prix ci-dessous sont calculés hors taxes.

2 - ENTREE OU SORTIE

En Euros :

Minimum de perception (LOA inférieure à 60 m) :	631 €		
---	-------	--	--

	Tarif de base	FIC*	m3 supplémentaire
< 10 000 m3	901€	0 €	
10 000 à 19 999 m3	901 €	0 €	0,051
20 000 à 29 999 m3	1410 €	0 €	0,048
30 000 à 39 999 m3	1 885 €	0 €	0,063

Navires hors normes :			
> à 40 000 m3	2 507 €	0 €	0,038

N.B. : Les navires d'une longueur inférieure à 60 mètres ne paient que 70 % du tarif minimum ci dessus, soit : 625 €

*FIC : Fonds d'Intervention Commerciale : ce prélèvement a été temporairement suspendu à partir du 31 décembre 2010.

3 - AUTRES OPERATIONS

3.1 Mouvements en rivière

Les navires qui font mouvement en rivière paient selon qu'il s'agit :

M1 - Mouvements de poste d'attente à poste de chargement ou déchargement :

inférieur à	6 000 m3	:	10 % du tarif d'entrée
de 6 000 à	< 7 000 m3	:	20 % du tarif d'entrée
de 7 000 à	< 8 000 m3	:	40 % du tarif d'entrée
de 8 000 à	< 9 000 m3	:	60 % du tarif d'entrée
de 9 000 à	<10 000 m3	:	80 % du tarif d'entrée
au-dessus de	10 000 m3	:	100 % du tarif d'entrée

M2 - Mouvements pour raison de sécurité :

50 % du tarif d'entrée

M3 - Tous les autres mouvements :

100 % du tarif d'entrée

3.2 Déhalages

Le concours du pilote est facultatif pour les déhalages des navires qui peuvent être effectués sans appareillage et sans machine.

Si un pilote est requis pour cette opération, il sera facturé 50 % du tarif du mouvement correspondant.

3.3 Commande - Annulation d'une opération de pilotage

Lorsqu'une opération de pilotage est commandée ou annulée en dehors des heures d'ouverture de la Station, elle donnera lieu à une majoration de tarif fixée à :

25 % du coût de l'opération lorsque la commande ou l'annulation a lieu entre 22h00 et 08h00.

Pendant les heures d'ouverture de la station, l'annulation d'une opération sans circonstances le justifiant, donnera lieu à une majoration du tarif fixée à :

- 10% du coût de l'opération lorsque l'annulation a lieu moins de 2 heures avant l'heure prévue de mise à bord du pilote.
- 20% du coût de l'opération lorsque l'annulation a lieu moins de 1 heure avant l'heure prévue de mise à bord du pilote.

3.4 Déplacements

Lorsque le pilote se rend à bord d'un navire devant faire l'objet d'une opération de pilotage et que celle-ci est annulée, ce navire paie une indemnité égale à 25 % du coût total de l'opération qui était prévue.

L'indemnité n'est pas due si le service du pilotage a été prévenu de l'annulation de cette opération plus d'une heure avant l'heure prévue.

Cette indemnité n'est pas due non plus dans le cas où l'opération ne peut se faire pour des raisons nautiques ou météorologiques dont l'appréciation est laissée au pilote.

3.5 Corvée

Lorsqu'un navire demande l'intervention d'une pilotine dans la zone de pilotage, cette corvée est facturée 409 €.

3.6 Reprise d'amarrage

25 % du tarif d'entrée

3.7 Veilles

25 % du tarif d'entrée par tranche de 4 heures.

3.8 Entrées et sorties de cale sèche

Jusqu'à 5 000 m³ : 75 % du tarif d'entrée

Au-dessus de 5 000 m³ : 100 % du tarif d'entrée

3.9 Navires non maîtres de leur manœuvre

Jusqu'à 5 000 m³ : 150 % du tarif de l'opération

Au-dessus de 5 000 m³ : 200 % du tarif de l'opération

3.10 Navires dont le volume est supérieur à 40 000 m³

- Sans propulseur d'étrave : 150 % du tarif de l'opération

- Sans propulseur d'étrave
avec utilisation du 2^{ème} remorqueur : 125 % du tarif de l'opération

- Avec propulseur d'étrave : 115 % du tarif de l'opération

3.11 Convois remorqués ou poussés

Même tarification qu'au paragraphe 3.9.

Le volume à prendre en considération est celui du remorqueur ajouté à celui du navire ou engin remorqué.

3.12 Essais en rivière ou sur rade / compensation des compas

30 % du tarif d'entrée.

3.13 Mouillage sur rade foraine

25 % du tarif d'entrée si les navires n'effectuent pas d'opérations commerciales

50 % du tarif d'entrée si les navires effectuent des opérations commerciales

3.14 Opérations à Saint-Jean-de-Luz et Hendaye

Les opérations d'entrée ou de sortie des navires de la rade intérieure et du port de Saint-Jean de Luz ainsi que du port d'Hendaye, sont facturées de la même façon que pour une escale au port de Bayonne, comme décrit à l'article 2 de l'annexe tarifaire.

Les opérations d'entrée ou de sortie des navires de la rade extérieure (foraine) de Saint-Jean de Luz et d'Hendaye, sont facturées comme le précise l'article 3.13 de l'annexe tarifaire.

Les navires destinés à Saint-Jean-de-Luz paient à l'entrée et à la sortie de la rade un supplément égal à une corvée.

4 - INDEMNITES DIVERSES

4.1 Attentes

L'indemnité d'attente est fixée à 25 % du tarif d'entrée. Elle est applicable comme suit :

- attente inférieure à 30 minutes : Néant
- attente comprise entre 30 et 60 minutes : 1 attente
- attente supérieure à 1 heure : 1 attente par tranche de $\frac{3}{4}$ d'heure.

4.2 Poussage / vedette de pilotage

En cas d'indisponibilité ou d'insuffisance du remorqueur, lorsque le capitaine d'un navire -quelles que soient ses dimensions- ou son représentant, fera appel à une vedette de pilotage pour l'aider dans sa manœuvre, cette intervention donnera lieu à une indemnité fixée à 50 % du tarif d'entrée.

La vedette de pilotage pourra, de plus, assister les navires non munis de propulseur d'étrave et d'un volume inférieur à 40 000 m³, pour les manœuvres suivantes, en fonction de leur longueur hors tout :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| - Evitage au Redon | LHT supérieure à 160 mètres |
| - Evitage à Blancpignon | LHT supérieure à 145 mètres |
| - Evitage à E. FOY | LHT supérieure à 130 mètres |
| - Accostage au Silo | LHT supérieure à 140 mètres |
- L'indemnité due pour cette prestation est également fixée à 50 % du tarif d'entrée.

4.3 Maintien à bord

Lorsque, pour une raison quelconque, soit cas de force majeure, soit volonté du capitaine, le pilote ne peut débarquer, il est rapatrié par les moyens les plus rapides, et tous les frais occasionnés sont pris en charge par l'armateur du navire.

Il lui est dû, jusqu'à son retour, et par période de 24 heures, une indemnité équivalente au salaire forfaitaire journalier de 18^{ème} catégorie. Le droit à cette indemnité prend effet dès que le pilote cesse ses fonctions de pilotage. Toute période commencée donne droit à la perception à l'indemnité entière.

4.4 Informations

Tout navire non soumis à l'obligation de pilotage qui, pour les manœuvres d'entrée ou de sortie, demande des informations au service du pilotage, doit payer une indemnité égale à 20 % du minimum de perception, si cette demande formulée en dehors des heures d'ouverture du bureau a nécessité le déplacement d'un pilote.

4.5 E.T.A.

Les navires qui se présentent plus d'une heure après l'E.T.A. annoncé, paient un supplément de :

10 % lorsque ce retard a lieu entre 08h00 et 18h00

25 % lorsque ce retard a lieu entre 18h00 et 08h00

5 - REDUCTIONS / EXEMPTIONS

5.1 Bâtiments de guerre

a) Les bâtiments de guerre soumis à l'obligation du pilotage sont taxés au même tarif que les navires du commerce.

b) Les bâtiments de guerre français, quelle que soit leur longueur, sont affranchis de l'obligation du pilotage, lorsqu'ils sont à destination ou en provenance de la Base Adour.

5.2 Navires pourvus de moyens de propulsion de secours

Les navires pourvus de moyens de propulsion de secours efficaces bénéficient d'une réduction de tarif de 5 %.

5.3 Capitaine - pilote

Les navires dont le capitaine est titulaire d'une licence de capitaine-pilote ne paient que 30 % du tarif normal, quand ils ne font pas appel aux services du pilote.

5.4 Abonnement

En fonction du nombre de touchées, au cours de l'année civile, d'un même navire et pour un trafic donné, les tarifs sont réduits de :

10 % au-delà de la 10^{ème} escale

20 % au-delà de la 20^{ème} escale

30 % au-delà de la 30^{ème} escale

40 % au-delà de la 40^{ème} escale

50 % au-delà de la 50^{ème} escale

5.5 Navires d'une longueur inférieure à 60 mètres

Les navires qui font appel à un pilote, bien que leur caractéristiques les en dispensent (longueur inférieure à 60 mètres), ne paient que 70 % du tarif normal.

5.6 Dispositif particulier d'aide à la création d'une ligne régulière liée à un nouveau trafic :

A) Champ d'application :

Service assuré par une compagnie maritime ou un opérateur dont les navires, de type roulier, transbordeur ou porte conteneur, naviguent selon un itinéraire fixe ; les ports identifiés à desservir l'étant à une fréquence déterminée.

B) Réduction Tarifaire :

Nombre d'escaliers hebdomadaires	Description du dispositif d'aide applicable dès la 1 ^{ère} escale
Inférieur à 1	Application de l'article 5.4
Inférieur à 2	<ul style="list-style-type: none"> - 30% de réduction la 1^{ère} année - 20% de réduction la 2^{ème} année - 10% de réduction la 3^{ème} année Au-delà, application du tarif normal et de l'article 5.4
Inférieur à 3	<ul style="list-style-type: none"> - 40% de réduction la 1^{ère} année - 30% de réduction la 2^{ème} année - 20% de réduction la 3^{ème} année Au-delà, application du tarif normal et de l'article 5.4
Supérieur ou égal à 3	<ul style="list-style-type: none"> - 60% de réduction la 1^{ère} année - 50% de réduction la 2^{ème} année - 40% de réduction la 3^{ème} année - 30% de réduction la 4^{ème} année - Au-delà, application du tarif normal et de l'article 5.4

C) Tarification par tranche:

Par dérogation aux dispositions de l'article n° 2 de l'annexe tarifaire : « *ENTRÉE OU SORTIE* » et pour la durée prévue au §B, les tarifs d'entrée ou de sortie servant de base au dispositif particulier d'aide à la création de ligne régulière liée à un nouveau trafic sont basés sur les volumes suivants :

- Jusqu'à 20 000 M3 : 750€ par opération
- Jusqu'à 30 000 M3 : 1 150€ par opération
- Jusqu'à 40 000 M3 : 1 500€ par opération
- Au-delà de 40 000 M3 : 2 050€ par opération

Nota : - Ce dispositif d'aide ne se cumule pas avec une des autres réductions prévues au présent règlement local.

- Les modifications tarifaires, décidées en assemblée commerciale, sont applicables.

6 – PILOTINE REMORQUEUR

6.1 Veille

Le tarif de veille est fixé à 5,23 % de l'opération de pilotage considérée. Il est applicable à tous les navires, quelque soit leur heure de manœuvre.

6.2 Remorquage

Les tarifs concernant les opérations portuaires en incluant les opérations de poussage et les astreintes de sécurité sur réquisition de la Capitainerie seront ceux appliqués pour la tarification des opérations faites par le remorqueur principal du port.

La station de pilotage facturera à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque l'opération de remorquage effectuée.

6.3 Opérations diverses

Toutes les autres opérations feront l'objet d'une tarification particulière déterminée contractuellement entre le bénéficiaire et la station de pilotage.

7 - DISPOSITIONS DIVERSES

7.1 Préavis d'arrivée des navires

Pour être certains d'être servis normalement, les navires doivent annoncer leur arrivée suffisamment à l'avance, soit :

- en début de matinée, s'ils doivent atterrir dans l'après-midi,
- avant 18h00, s'ils doivent atterrir dans la nuit ou en début de matinée suivante.

Les navires qui ne s'annoncent pas directement au service du pilotage, en temps réglementaire, sont servis après ceux qui ont annoncé leur E.T.A., et seulement dans la mesure du possible.

Les navires qui s'étant annoncés, se présentent plus d'une heure après l'heure indiquée, sans en avoir averti en temps utiles le service du pilotage, paient l'indemnité prévue à l'article 4.5.

Tous les navires sont tenus de rester en veille radio ou V.H.F. à l'approche et dans la zone de pilotage. Le service du pilotage leur donne alors toutes les instructions nécessaires.

Le pilotage est dû lorsque, par suite de mauvais temps, le pilote n'a pu embarquer et que le navire est entré, conduit par des signaux radio.

7.2 Heure des opérations de pilotage

L'heure de franchissement de l'entrée dépend de la hauteur d'eau, de la calaison des navires, des conditions météorologiques, du courant et, éventuellement, de la crue, des qualités évolutives et de la vitesse des navires.

De nuit, les opérations de pilotage sont groupées aux environs de la pleine mer. Dès que la mer est de force 5, les entrées et sorties peuvent être suspendues ; elles le sont obligatoirement lorsque l'état de la mer engage la sécurité.

Le capitaine, ou son représentant, dont le navire doit entrer au port, ou en sortir, ou changer de poste, doit faire une demande au bureau du pilotage.

Pour toute opération du pilotage, un préavis minimum de 2 heures est demandé. En cas de non observation de ce préavis, le pilote ne peut être rendu responsable du retard supporté par le navire. Il en est de même lorsque la commande a été effectuée en dehors des heures de bureau, soit :

du lundi au samedi	08h00 / 12h00 - 14h00 / 18h00
le dimanche / jours fériés	09h00 / 11h00 - 15h30 / 17h30

7.3 Majoration pour paiement tardif

Lorsqu'une facture de pilotage ne sera pas réglée au plus tard 30 jours après la date de sa présentation, une majoration de 2 % par mois complet de retard sera appliquée.

DIRM SA

R75-2018-01-12-001

Arrêté rendant obligatoire la délibération n° 26-2017 du 30 octobre 2017 du comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes.

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Service de l'action économique et de l'emploi maritime

Délégation Poitou-Charentes

Arrêté rendant obligatoire la délibération n° 26-2017 du 30 octobre 2017 du comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes.

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,
Préfet de la Gironde

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 12 décembre 2017 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Eric LEVERT, directeur interrégional de la mer Sud Atlantique ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 20 décembre 2017 portant subdélégation de signature de Monsieur Eric LEVERT, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique au chef de service de la direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique en matière d'administration générale ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique ;

ARRÊTE

Article 1^{er}


La délibération n° 26-2017 fixant les dates d'enlèvement et de repose des installations pour 2018, adoptée le 30 octobre 2017 par le comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes est rendue obligatoire.

Article 2

Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

La Rochelle, le 12 JAN. 2018

Pour le préfet de région et par subdélégation,


Isabelle LACROIX
Chef de délégation Poitou-Charentes
Isabelle LACROIX
DIRM Sud-Atlantique
Déléguée Poitou-Charentes

Pour publication au recueil des actes administratifs :
Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine

Pour information :
Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
Comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes
DIRM SA
DDTM de la Charente-Maritime

Isabelle LAUROUX
DIRM sud-Aquitaine
Département Poitou-Charentes



Comité Régional de la Conchyliculture
Poitou-Charentes

DELIBERATION N° 26-2017

Vu la loi N° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche et notamment ses articles 88 & 89,

Vu le décret N° 2014-1608 du 26 décembre 2014 relatif à la codification de la partie réglementaire du livre IX du code rural et de la pêche maritime et notamment son article R 912-114,

Vu la réunion de la commission Domaine Public Maritime du 08 novembre 2016, dont les membres ont été réunis à Marennes,

Vu la réunion du BUREAU du 30 octobre 2017, dont les membres, dûment convoqués, se sont réunis à Marennes.

La délibération ci-dessous a été adoptée.

Objet : Enlèvement et repose des installations 2018

Après en avoir délibéré, le BUREAU du Comité Régional de la Conchyliculture POITOU CHARENTES décide de fixer les dates d'enlèvement et de repose des installations pour 2018 selon le tableau joint en annexe.

Fait à Marennes, le 30/10/2017

LE PRESIDENT,
Gérald VIAUD

ZA Les Grossines – CS 60002
17320 MARENNES

Tél : (33) 05 46 85 06 69 - Télécopie : (33) 05 46 85 36 52 – courriel : crcpc@crcpc.fr

**DATES D'ENLEVEMENT ET DE REPOSE
DES INSTALLATIONS OSTREICOLES POUR 2018**

<u>Côte de l'île d'Oléron :</u>		
Les Portes zone 5	15.04 inclus	15.06 inclus
Les Barrages zone 5	15.04 inclus	15.06 inclus
Étier Neuf zone 5	15.04 inclus	15.06 inclus
Les Annas zone 4	15.04 inclus	15.06 inclus
Renomplat zone 4	15.04 inclus	15.06 inclus
Casse Émeline zone 4	15.04 inclus	15.06 inclus
Fer à Cheval zone 4	15.04 inclus	15.06 inclus
Balise du Nord - La Mortane zone 4	15.04 inclus	15.06 inclus
Casse Dufour (rocher vert) zone 4	15.04 inclus	15.06 inclus
Manson (4 premiers blocs) zone 1	15.01 inclus	28.02 inclus
Les Traires	01.09 inclus	31.10 inclus
<u>Côtes continentales du bassin de Marennes-Oléron :</u>		
Petit Barat zone 6	31.01 inclus	15.03 inclus
Grand Barat zone 6	31.01 inclus	15.03 inclus
Saut de Barat zone 6	31.01 inclus	15.03 inclus
Dagnas Nord zone 2	28.02 inclus	15.04 inclus
Dagnas Sud zone 2	15.04 inclus	15.06 inclus
Lamouroux zone 3	15.03 inclus	15.05 inclus
Martin zone 2	15.04 inclus	15.06 inclus
Bas de Perquis zone 7	01.04 inclus	30.06 inclus
Tête de Perquis zone 7	31.01 inclus	13.03 inclus
Perquis Sud - Plage de Ronce zone 7	31.01 inclus	13.03 inclus

Passage du cercle :

- ⇒ coefficient supérieur à 70,
- ⇒ de la pleine mer (en jusant) jusqu'à 1 h avant la basse mer,
- ⇒ du 1er octobre jusqu'au 31 mai.
- ⇒ Sur certains secteurs la date de fin de passage du cercle peut varier pour coller à celle d'enlèvement et de repose des installations (s'informer auprès de la DDTM).

-*-

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE – Site de Bordeaux

R75-2018-01-05-003

DRAAF - Arrêté portant composition du Conseil de Bassin
viticole Charentes-Cognac

*arrête modifiant l'arrêté du 01/07/2016 portant composition du conseil de bassin viticole
Charentes-Cognac*



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Arrêté du **05 JAN. 2018**
modifiant l'arrêté du 1er juillet 2016
portant composition du Conseil de Bassin Viticole Charentes-Cognac

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,
Préfet de la Gironde

- VU le règlement (CE) n° 479/2008 du Conseil du 29 avril 2008 portant organisation commune du marché vitivinicole ;
 - VU le règlement (CE) n° 555/2008 de la Commission du 27 juin 2008 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 479/2008 ;
 - VU le Code rural ;
 - VU le décret n° 2008-1359 du 18 décembre 2008 modifié portant création des conseils de bassin viticole ;
 - VU les articles R133-4 à R133-14 du code des relations entre le public et l'administration ;
 - VU l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 portant composition du conseil de bassin viticole Charentes-Cognac ;
- Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine :

ARRÊTE

Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2016 portant composition du conseil de bassin viticole Charentes-Cognac est modifié ainsi qu'il suit :

Représentants de la profession viticole avec voix délibérative

a) représentants des organisations interprofessionnelles

- Bureau national interprofessionnel du Cognac

"Monsieur Jean-Bernard de LARQUIER, famille de la viticulture" est remplacé par "Monsieur Anthony BRUN, famille de la viticulture",

"Monsieur Yann FILLIOUX, famille du négoce", est remplacé par "Monsieur Patrick RAGUENAUD, famille du négoce",

- Comité national du Pineau des Charentes:

"Monsieur Patrick RAGUEDAUD, famille du négoce", est remplacé par "Monsieur Xavier BRIOIS, famille du négoce",

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Bordeaux, le 05 JAN 2018

Le Préfet de région,


Didier LALLEMENT

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-12-13-009

Arrêté récapitulatif des licences d'entrepreneur de spectacles attribuées, renouvelées, retirées ou refusées sur avis de la commission du 12 décembre 2017.



ARRÊTÉ **récapitulatif des licences d'entrepreneur de spectacles attribuées,** **renouvelées, retirées ou refusées sur avis de la commission** **du 12 décembre 2017**

VU l'ordonnance n° 45 2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, modifiée ;

VU le code du travail, et notamment ses articles L7122-1 et suivants, D7122-1, R7122-2 et suivants ;

VU le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L 242-1, L 415-3 et L 514-1 ;

VU le code du commerce, notamment son article L110-1 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe) ;

VU le décret du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Didier LALLEMENT, en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2012 pris en application du code du travail (partie réglementaire) et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

VU l'arrêté du 01 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Arnaud LITTARDI en qualité de Directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 mars 2016 portant nomination des membres de la commission consultative régionale des licences d'entrepreneur de spectacles ;

VU l'arrêté préfectoral du 01 septembre 2017 portant modification de la composition de la commission consultative régionale des licences d'entrepreneurs de spectacles ;

VU l'arrêté préfectoral n° R75-2017-12-12-015 du 12 décembre 2017 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Arnaud LITTARDI, Directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'avis émis par la commission consultative régionale lors de sa séance du 12 décembre 2017 ;

Considérant que les candidats remplissent les conditions exigées par la législation en vigueur,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Les licences temporaires d'entrepreneur de spectacles ayant fait l'objet d'un avis favorable, valables pour une durée de trois ans, à compter de la date de l'arrêté, sont attribuées à :

Titulaire	Organisme	Adresse	Numéro(s) Licence(s)	Lieu	Date Arrêté
-----------	-----------	---------	----------------------	------	-------------

CHARENTE

CLÉRET France	Communauté de Communes des 4B	Le Vivier 16360 TOUVERAC	2-1107627		12/12/17
CROUVEZIER Valérie	Les Chiens Andaloux	26 Grand' Rue 16450 ST LAURENT DE CERIS	2-1107456		12/12/17
FONTAINE Sébastien	Événement E-Sport France	32 rue de la Pierre Levée 16000 ANGOULEME	2-1107547		12/12/17
GENIN Steve	Seize Productions	8 rue du Font du Coteau 16230 FONTCLAIREAU	3-1107594		12/12/17
GIOVANETTI Cécile	Phoenix Arts	Les Ouches – Chez Bonnin 16300 BARRET	2-1107556 3-1107557		12/12/17
KLISING Romuald	Cirque Français	Cabinet EDS– 7 boulevard du 8 mai 16000 ANGOULEME	1-1107562 2-1107563 3-1107564	Chapiteau Cirque Français 16400 LA COURONNE	12/12/17
MALBET Cécile	Compagnie La Révérence Audacieuse	5 rue de la Fontaine 16800 SOYAUX	2-1107546 3-1107547		12/12/17
MERLE Bernard	ACAMAC	235 avenue du Général De Gaulle 16800 SOYAUX	3-1107577		12/12/17
PRETESEILLE Benoît	Association ION	111 rue de la Grand Font 16000 ANGOULEME	2-1107435		12/12/17
SABOUREAU Valentin	SAS Brasserie des Gabariers	156 route des Fours à Chaux 16160 GOND-PONTOUVRE	1-1107612 2-1107611 3-1107610	Brasserie des Gabariers 39 rue de Bellefonds 16100 COGNAC	12/12/17
SWISTEK Florence	Comité d'Animation Culturelle de Barbezieux	26 rue Marcel Jambon 16300 BARBEZIEUX	2-1107585 3-1107586		12/12/17

CHARENTE-MARITIME

AUBRION Alain	Le Lapin Bleu Prod' Evénements	2 rue de la Ferronnerie 17300 ROCHEFORT	2-1107453 3-1107454		12/12/17
BEAUTOUR John	Cirque franco-italien John Beautour	Le Bourg 17430 LUSSANT	1-1107616 2-1107617 3-1107618	Cirque franco-italien John Beautour Le Bourg 17430 LUSSANT	12/12/17
BELOT Claude	Communauté de Communes de la Haute Saintonge	7 rue Taillefer – CS 7002 17501 JONZAC Cedex	1-1107452	Centre des Congrès 50 avenue Jean Moulin 17500 JONZAC	12/12/17

2/16

CHATELAIN Grald	Compagnie D'aprs la Pluie	20 bis avenue du Gnral De Gaulle 17560 BOURCEFRANC LE CHAPUS	1-1107607 2-1107608 3-1107609	La Voilerie 20 bis avenue De Gaulle 17560 BOURCEFRANC LE CHAPUS	12/12/17
CHAUVIRE Stphane	Association Loisirs Musique Production 17	3 rue de la Trzence – Le Tramailou 17380 ANNEZAY	2-1107600 3-1107601		12/12/17
COLLINOT Agns	Association YELIBA	24 route de la Rochelle 17120 GREZAC	2-1107437		12/12/17
COSSET Claudette	Danses et Loisirs	21 Vallet 17130 MONTENDRE	3-1107399		12/12/17
DRAPEAU Alain	Commune de Puilboreau	29 rue de la Rpublique – BP 10113 17138 PUILBOREAU	3-1107503		12/12/17
FERRUA Julie	To The Moon And Back	53 rue Saint Yon 17000 LA ROCHELLE	2-1107605		12/12/17
GABET Edouard	EDR PROD	52 rue Montmirail 17000 LA ROCHELLE	2-1107579 3-1107580		12/12/17
GARDAIR Sarah	Walden Prod	4 rue Georges Musset 17000 LA ROCHELLE	2-1107561		12/12/17
GIRARD Jean- Pierre	Piano en Saintonge	78 rue du Gnral Sarraill 17100 SAINTES	2-1107495		12/12/17
GOBERT Frdrique	En Partance	2 rue de la Marne 17440 AYTRE	2-1107574		12/12/17
GUICHARDET Olivier	Association BIRD	1 place de l'Htel de ville 17400 ST JEAN D'ANGELY	2-1107636 3-1107637		12/12/17
MONTEAUD Sbastien	Crescendo	22 rue des Coquelicots 17420 ST-PALAIS-SUR-MER	2-1107446 3-1107447		12/12/17
ONILLON Julien	Casino de St-Trojan- les-Bains	3 boulevard Pierre Wiehn 17370 ST-TROJAN-LES-BAINS	1-1107407 2-1107397 3-1107396	Casino 3 bd Pierre Wiehn 17370 ST-TROJAN- LES-BAINS	12/12/17
PEPIN Florence	Festival 666	Lieu-dit Prineau 17270 CERCOUX	2-1107523 3-1107524		12/12/17
ROULET Christelle	SAS L'Autobus	52 rue Montmirail 17000 LA ROCHELLE	2-1107583		12/12/17

DEUX-SEVRES

BERNARDIN Mattieu	La Colporteuse	4 place Lopold Bergeon 79150 ARGENTONNAY	2-1107641		12/12/17
BLANCHARD Vincent	MARAKUJA	Mairie – Place du Gnral De Gaulle 79310 VOUHE	2-1107581 3-1107582		12/12/17
CHASSAGNE Christelle	Ville de Niort	1 place Martin Bastard – CS 58755 79027 NIORT CEDEX	1-1107599	Maison de quartier du Clou Bouchet 3 square Galile 79000 NIORT	12/12/17
LOGEREAU Cyril	Kath & Dad	7 avenue des Muses 79200 CHATILLON-SUR-THOUET	2-1107449		12/12/17
MANDIN Alban	La Cabane	1 rue du Moulin 79310 VOUHE	1-1107429 2-1107428 3-1107427	La Cabane 1 rue du Moulin 79310 VOUHE	12/12/17

VIENNE

CARBAIN Simon	OPPAF	Mairie – 4 Grand Rue 86430 LUCHAPT	2-1107477 3-1107478		12/12/17
DE LOGIVIERE Anne	La Poste aux Chevaux des Ormes	25-27 Dpartementale 910 86220 LES ORMES	1-1107394 2-1107395	La Poste aux Chevaux 25-27 Dpart ^{ale} 910 86220 LES ORMES	12/12/17
GOUGEON Luciano	Cirque Luciano Gougeon	6 place de la Mairie 86470 BENASSAY	1-1107597 2-1107595 3-1107596	Cirque L. Gougeon 6 place de la Mairie 86470 BENASSAY	12/12/17

3/16

JOURDANE Vincent	Estafète	27 rue du Buisson 86530 AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	3-1107643		12/12/17
RIPOLL Frédérique	Foyer des Jeunes et d'Education Populaire	Mairie de Rouillé 86480 ROUILLE	2-1107602 3-1107603		12/12/17
VERNEAU Alain	Bel Air Jazz pour Saint Benoît Swing	55 route de Poitiers 86280 SAINT BENOIT	2-1107572 3-1107573		12/12/17

DORDOGNE

CALASSOU Stéphane	La Rantelle	Chez Sendo – BP 14 24300 NONTRON	2-1107527 3-1107528		12/12/17
CASSE Fabienne	Commune de Neuvic	Mairie – 8 avenue du Général De Gaulle 24190 NEUVIC	1-1107532 3-1107531	Centre Multimédia 6 rue des Frères Pouget 24190 NEUVIC	12/12/17
CHAPPEY Florie	Conte Act & Partage	Maison des associations – 5 place Jules Ferry 24100 BERGERAC	2-1107629		12/12/17
GAUREL Gaëlle	Le Silence Bien Entendu	C/O Amélie Gayton – Lieu-Dit Saint-Clément 24800 ST ROMAIN ET ST CLEMENT	2-1107423		12/12/17
LECLERC Dominique	Le Rouge Idéal	Las Forêt 24390 TOURTOIRAC	2-1107584		12/12/17
MARIN Aline	Les 24 Compagnies	10 rue Paul Mazy 24000 PERIGUEUX	2-1107496 3-1107497		12/12/17
PAYENCHET Myriam	La Ronde des Crayons	22 rue de la République 24510 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	2-1107467 3-1107468		12/12/17
VESLARD Nathalie	Fan Club Nathalie Legay	Le Grand Clos 24270 SAINT MESMIN	2-1107450 3-1107451		12/12/17
VIRET Nathalie	Théâtre de Poche Thiviers	Mairie de Thiviers – 44 rue Lamy 24800 THIVIERS	1-1107434 2-1107433 3-1107432	Théâtre de Poche Impasse de Tomboutou 24800 THIVIERS	12/12/17

GIRONDE

BOYER Cécile	Aqua Bon Production	20 rue de Saint-Macaire 33800 BORDEAUX	2-1107455		12/12/17
CHIAPPE Thierry	Elaura	10 rue Jules Massenet 33160 ST MEDARD EN JALLES	2-1107421 3-1107422		12/12/17
CINELLI Cécile	Le Rugissement de la Sardine	286 boulevard Alfred Daney – Ecole de cirque 33300 BORDEAUX	2-1107405 3-1107406		12/12/17
COLY Dial	Dial Coly Productions	335 rue Georges Bonnac 33000 BORDEAUX	2-1107500		12/12/17
DELUGA François	Mairie du Teich	64 bis avenue de la Côte d'Argent 33470 LE TEICH	1-1107552 2-1107553 3-1107554	L'EKLA – Pôle Culturel 67 rue des Pins 33470 LE TEICH	12/12/17
FERRAN Catherine	Les Amis du Festival de Musiques Anciennes de La Réole	Hôtel de ville – 1 esplanade Charles De Gaulle 33190 LA REOLE	2-1107633		12/12/17
GRENIER Thibault	Les Créatures du Marais	7 Le Moulin d'Elie 33390 ANGLADE	2-1107632		12/12/17
HERVE Jean-Paul	Union Amicale Marcillacaise	Mairie 33860 MARCILLAC	2-1107479		12/12/17
JOURNO Yannick	Collectif Cliffhanger	31 rue Minvielle – Appt 201 33000 BORDEAUX	2-1107529 3-1107530		12/12/17
KHALLOUF Abdulrahman	Association Estragon	7 cours Louis Fargue – Bât. 1 33300 BORDEAUX	2-1107430		12/12/17

LAFENETRE Christelle	Les Ballets d'Aliénor	22 rue Renière – BP 90002 33037 BORDEAUX CEDEX	2-1107463 3-1107464		12/12/17
LANGLET Jérôme	SAS SENSO	48-50 avenue Alfonsea 33270 FLOIRAC	1-1107484 3-1107483	Bordeaux Métropole Aréna 48-50 avenue Alfonsea 33270 FLOIRAC	12/12/17
LE PELLEY Xavier	SAS Bordeaux Production	1 bis rue Boileau 33700 MERIGNAC	2-1107518 3-1107402		12/12/17
LECLERCQ Jérôme	Opsa Deheli	23 rue Monthyon 33000 BORDEAUX	2-1107472 3-1107473		12/12/17
MADDALENA Marie-Agnès	Le 39-17	39 Grand' Rue 33640 PORTETS	2-1107509		12/12/17
MAQOUR Myriam	Villa Bohème	49 rue Montfaucon 33800 BORDEAUX	2-1107536 3-1107537		12/12/17
MARTY Nicolas	Octandre	8 rue Gaston Marchou – Appt 4 33300 BORDEAUX	2-1107420		12/12/17
MATEO Laurent	Mix-Cité / CSC Talence	Le Dôme – 221 avenue de Thouars 33400 TALENCE	3-1107551		12/12/17
MORELLE Frédéric	Event' Arts	Domaine des Bois de Cabiros 33720 LANDIRAS	2-1107507 3-1107508		12/12/17
PORTELLI Jean-Luc	Conservatoire de Bordeaux	22 quai Sainte Croix – BP 90060 33033 BORDEAUX CEDEX	1-1107591 2-1107592 3-1107593	Conservatoire National de Région 2 rue Jacques d'Welles 33800 BORDEAUX	12/12/17
REY Aurélien	Brasserie Mira	180 avenue de l'Europe 33260 LA TESTE DE BUCH	1-1107809 2-1107810 3-1107811	Brasserie Mira 174 avenue Vulcain 33260 LA TESTE	12/12/17
SARR Hassan	Immigrandz Crew	13 rue des Etourneaux 33600 PESSAC	2-1107444 3-1107445		12/12/17
SOUQUET Léo	Astropoppe	21 rue Bauducheu 33800 BORDEAUX	2-1107540		12/12/17
VENANT Cindy	Sur Nos Gardes	4 rue Aristide Sousa Mendes 33000 BORDEAUX	2-1107448		12/12/17

LANDES

DE ROCHEFORT François	Epoq Events	263 route de Belhade 40410 RICHET	2-1107606 3-1107604		12/12/17
MARCOS Frédéric	Communauté de Communes Orthe et Arrigans	10 place Montgaillard 40300 ORTHEVIELLE	2-1107630 3-1107631		12/12/17
MESPLOMB André	Isotopie Théâtre	66 rue des Ecoles 40180 YZOSSE	2-1107548		12/12/17
OLAÏZOLA David	Areditz Production	90 route de Lehouze 40350 MIMBASTE	2-1107501 3-1107502		12/12/17
SANTUS André	SARL Nouvelle Compagnie Santus	6 chemin de l'Abattoir 40110 MORCENX	1-1107488	Chapiteau RS 40.63 6 chemin de l'Abattoir 40110 MORCENX	12/12/17
			1-1107489	Chapiteau RS 32.23 6 chemin de l'Abattoir 40110 MORCENX	12/12/17
			1-1107490	Chapiteau RS C40.2012.84 6 chemin de l'Abattoir 40110 MORCENX	12/12/17
			1-1107491	Chapiteau RS 87.005 6 chemin de l'Abattoir 40110 MORCENX	12/12/17

			1-1107492	Chapiteau RS 88.93 6 chemin de l'Abattoir 40110 MORCENX	12/12/17
			1-1107493	Chapiteau RS 32.08 6 chemin de l'Abattoir 40110 MORCENX	12/12/17
			1-1107494	Chapiteau RS 40.58 6 chemin de l'Abattoir 40110 MORCENX	12/12/17
TRAN David	Little is Better	96 avenue Jean Lartigau 40130 CABRETON	2-1107634 3-1107635		12/12/17

LOT-ET-GARONNE

CHAMBEAU Stéphane	La Bande à Aldo	« Grand Camp Ouest » 47360 ST SARDOS	2-1107525 3-1107526		12/12/17
-------------------	-----------------	---	------------------------	--	----------

PYRENEES-ATLANTIQUES

BAGARDIE Valérie	Dékilibristador	15 chemin Iukuchenea 64210 BIDART	2-1107575 3-1107576		12/12/17
CARRERE Bruno	Communauté d'Agglomération Pays Basque	15 avenue du Maréchal Foch 64100 BAYONNE	1-1107628 2-1107549 3-1107550	Salle culturelle Harri Xuri 64250 LOUHOSSOA	12/12/17
CORBINEAU Viviane	So.K	Chez Mr Laprerie – Place de l'Église Maison Parandiet 64520 BARDOS	2-1107408 3-1107409		12/12/17
IRUNGARAY Annick	Clarenza, Bastide de l'Oralité	Trinquet/Jeu de paume Gartxot – Rue Notre Dame 64240 LA BASTIDE CLAIRENCE	2-1107459 3-1107460		12/12/17
SUBRA-NOUAILLE Edgar	Compagnie Kilika	27 rue Sainte Catherine 64100 BAYONNE	2-1107517		12/12/17

CORREZE

DE LA CHAPELLE Maud	La Griotte	12 rue Victor Lacassin 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE	3-1107436		12/12/17
KAUFMANN Anne	RUBATO CORTESE	Le Roc Blanc 19500 MEYSSAC	2-1107425 3-1107426		12/12/17
SELLES Marie	ENP MARIE S	30 avenue Foch 19400 ARGENTAT	2-1107419		12/12/17

CREUSE

BRUNET Patrick	La Moustache	30 Grande Rue 23140 JARNAGES	2-1107566 3-1107565		12/12/17
COLETTE Michelle	Baronnica	33 rue Alfred Assolant 23200 AUBUSSON	2-1107498 3-1107499		12/12/17
GATET Marie	Les Soeurs Grées	Broussas 23340 FAUX LA MONTAGNE	2-1107441 3-1107442		12/12/17
MOREAU Sébastien	SAS L'Alzire	30 Grande Rue 23140 JARNAGES	1-1107510 2-1107511 3-1107512	L'Alzire 30 Grande Rue 23140 JARNAGES	12/12/17
VERNAT Raphaël	Espace Associatif Alain Fauriaux	Le Bourg 23260 FLAYAT	1-1107558 2-1107559 3-1107560	Café de l'Espace Le Bourg 23260 FLAYAT	12/12/17

HAUTE-VIENNE

BOUGY Gabriel	Compagnie Maurice et les autres	7 rue de La Borie 87100 LIMOGES	2-1107519		12/12/17
CHEVÉE Eric	Monts d'Ambazac Production	27 rue de la Barre 87240 AMBAZAC	2-1107465 3-1107466		12/12/17
SLADE Marie	Payette Animation	24 Le Bost 87400 ST MARTIN TERRESSUS	2-1107623 3-1107620		12/12/17

ARTICLE 2 : Les licences temporaires d'entrepreneur de spectacles ayant fait l'objet d'un avis favorable, valables pour une durée de trois ans, à compter de la date de l'arrêté, sont renouvelées à :

Titulaire	Organisme	Adresse	Numéro(s) Licence(s)	Lieu	Date Arrêté
-----------	-----------	---------	----------------------	------	-------------

CHARENTE

BUISSON Michel	Fédération Charentaise des Oeuvres Laïques	14 rue Marcel Paul 16000 ANGOULEME	2-1039770 3-1039769		12/12/17
CHARBONNEL Olivier	Ça ne s'attrape pas avec du papier tue-mouche	La Tuilerie 16210 YVIERS	2-1047056		12/12/17
CLÉRET France	Communauté de Communes des 4B	Le Vivier 16360 TOUVERAC	1-1107624	Théâtre du Château Place de Verdun 16300 BARBEZIEUX	12/12/17
			1-1107625	L'Espinoa Impasse des Halles 16360 BAINES	12/12/17
			3-1107626		12/12/17
DESAPHY Gérard	Compagnie des Marionnettes d'Angoulême	6 passage Marengo 16000 ANGOULEME	1-1079864 2-1079865	Théâtre de poche Michel Bélézy 6 passage Marengo 16000 ANGOULEME	12/12/17
GANGLOFF Céline	Mairie de Jarnac	Place Jean Jaurès 16200 JARNAC	1-1077181 3-1077182	Salle polyvalente Route de Luchac 16200 JARNAC	12/12/17
GUILLON Gaëtan	Mairie de Champniers	1 rue des Grives Musiciennes 16430 CHAMPNIERS	2-1072982 3-1072985		12/12/17
JOUAN Stéphane	L'Avant-Scène Cognac	1 place Robert Schuman –BP 60024 16101 COGNAC CEDEX	1-1079854 2-1079855 3-1079856	Théâtre municipal 1 place Robert Schuman 16100 COGNAC	12/12/17
LENOBLE-EHMKE Claudine	Compagnie Lune d'Ailes	Les Cataforts 16380 GRASSAC	2-1079863		12/12/17
PAPON Sandrine	ASERC	CSC de Crouin – Boulevard des Borderies 16100 COGNAC	1-1107642 2-1107514 3-1107513	CSC « La Cale » Boulevard des Borderies 16100 COGNAC	12/12/17
SCANTAMBURLO Renée	Théâtre en Action	Le Cluzeau – 20 route des Porches 16290 MOULIDARS	1-144304 2-121084	Ferme-théâtre de Malvieille 20 route des Porches 16290 MOULIDARS	12/12/17
TURGNE Roland	Le Temps des Baloches	13 rue des Ecoles 16170 MAREUIL	2-1107539 3-1107538		12/12/17

CHARENTE-MARITIME

BARTHELEMY Mickaël	Casino de Fouras	Place Bugeau 17450 FOURAS	1-1072908 3-1072909	Casino de Fouras Place Bugeau 17450 FOURAS	12/12/17
BECKER Franck	Pour Une Bonne Scène	4 rue Saint Jean du Pérot 17000 LA ROCHELLE	1-1107587 2-1107588 3-1107589	La Coursive 4 rue Saint Jean du Pérot 17000 LA ROCHELLE	12/12/17
BELOT Claude	Communauté de Communes de la Haute Saintonge	7 rue Taillefer – CS 7002 17501 JONZAC CEDEX	2-1079883 3-1021945		12/12/17
BLANCHÉ Hervé	Communauté d'Agglo- mération Rochefort Océan	3 avenue Maurice Chupin – Parc des Fourriers 17300 ROCHEFORT	2-1079899 3-1079900		12/12/17
BOUCHEREAU Rogatien	Le Théâtre du Ballon Rouge	10 rue Jacques Henry 17000 LA ROCHELLE	1-1012012 2-1012011	Théâtre du Ballon Rouge 10 rue Jacques Henry 17000 LA ROCHELLE	12/12/17
DEJEAN Fabrice	Stromboli Spectacles	3 domaine de Panloy 17350 PORT D'ENVAUX	2-1024402		12/12/17
DESPREZ Catherine	Ville de Surgères	Square du Château 17700 SURGERES	1-1079903	Salle du Lavoir Rue du Lavoir 17700 SURGERES	12/12/17
			1-1079904	Salle Castel Park Impasse du Castel Park 17700 SURGERES	12/12/17
			2-1079905 3-1079906		12/12/17
GUISELIN Brigitte	Les Danglefou	9 rue de la Garenne 17470 DAMPIERRE SUR BOUTONNE	2-1051832		12/12/17
LATREUILLE Arnaud	Mairie d'Aytré	Place des Charmilles – BP 30102 17442 AYTRE CEDEX	1-1079897 2-1079896 3-1079898	Maison Georges Brassens Rue du 8 mai 17440 AYTRE	12/12/17
LAURIOT DIT PREVOST Nicolas	Tanzoya	Chez Association Horizon – Chaussée Ceinture Nord 17000 LA ROCHELLE	2-1107619		12/12/17
LEANDRI Vincent	Théâtre de la Coupe d'Or	101 rue de la République 17300 ROCHEFORT	1-121086 2-121087 3-121088	Théâtre de la Coupe d'Or 101 rue de la République 17300 ROCHEFORT	12/12/17
LEROY Catherine	Îlot Théâtre	Mairie – 24 rue Aristide Briand 17580 LE BOIS PLAGE EN RÉ	2-1000772		12/12/17
LOPEZ Sébastien	SARL Festimagic	22 avenue de Marennes 17400 SAINT JEAN D'ANGELY	2-1107621 3-1107622		12/12/17
MAUVAIS Christophe	Communauté d'Agglomération de La Rochele –Conservatoire de Musique et de Danse	6 rue Saint-Michel 17000 LA ROCHELLE	2-1079875		12/12/17
MOREAUX Dominique	Adlibitum Band	27 rue des Lilas 17810 NIEUL LES SAINTES	2-1079876		12/12/17
PONT Gérard	Francofolies	6 rue de la Désirée 17000 LA ROCHELLE	1-144481 2-144482 3-144483	Le Chantier des Franco Place Saint Jean d'Acre 17000 LA ROCHELLE	12/12/17
SERVANT Jean- Pierre	Communauté de Communes Aunis Atlantique	13 route de La Rochele 17230 MARANS	3-1079892		12/12/17

DEUX-SEVRES

AUGER Bruno	Théâtre du Bocage	1 boulevard Nerisson 79300 BRESSUIRE	2-144762		12/12/17
CHAIGNE Patricia	Excalibur Spectacles	L'Archipel – 7 rue de la Citadelle 79200 PARTHENAY	2-1051830 3-1051831		12/12/17
CHASSAGNE Christelle	Ville de Niort	1 place Martin Bastard – CS 58755 79027 NIORT CEDEX	1-1079880	Parc des Expositions 4 rue Archimède 79000 NIORT	12/12/17
			1-1079878	Salle des fêtes de Sainte Pezenne Rue du Moulin d'Ane 79000 NIORT	12/12/17
			2-1079881 3-1079882		12/12/17
LAVERGNE Stéphane	Compagnie La Chaloupe Théâtre en Marche	30 chemin des Coteaux de Ribray 79000 NIORT	2-1079870		12/12/17
MACHEMIE Elise	Les Pieds dans l'Ô	12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT	2-1107461 3-1107462		12/12/17
MAROLLEAU Maxime	Maison des Lycéens de la Cité Scolaire	36 rue de Malabry 79300 BRESSUIRE	3-1107443		12/12/17
TRIPOTEAU Tiffany	La Dame de Compagnie	12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT	2-1051834		12/12/17

VIENNE

BUISSON Michel	Ligue de l'Enseignement Poitou-Charentes	33 rue Saint Denis 86000 POITIERS	2-136990 3-136991		12/12/17
GAUDUCHON Didier	Nickel Carton Cie	4 route du Bois Canais 86190 BERUGES	2-144689		12/12/17
GILBERT Clément	L'Ecarquilleur d'Oreilles	14 allée René Caillié 86000 POITIERS	2-1079858 3-1079859		12/12/17
QUIDEAU Elisabeth	Cliq' en l'Air Circus Compagnie	Route de Puygrenier 86130 DISSAY	2-1021542		12/12/17
RONGIERE Flore	Koxinel	7 place Joffre – Appt n°2 86170 NEUVILLE DE POITOU	2-1107414 3-1107415		12/12/17
RUDNIK Dominique	Centre d'Animation Poitiers-Sud	28 rue de la Jeunesse 86000 POITIERS	1-1107474 2-1107475 3-1107476	Théâtre Cap Sud-Ouest 28 rue de la Jeunesse 86000 POITIERS	12/12/17
SAINT-PÉ Séverine	Mairie de Neuville de Poitou	1 place Joffre – BP 50037 86170 NEUVILLE DE POITOU	1-1077176	Salle des fêtes 5 rue Alphonse Plault 86170 NEUVILLE	12/12/17
			1-1077180	Cinéma Le Majestic 3 place Aristide Briand 86170 NEUVILLE	12/12/17
			1-1079869	Espace Jean Dousset Rue de la Jeunesse 86170 NEUVILLE	12/12/17
SPROGIS Eric	Les Witches	41 rue des Quatre Roues 86000 POITIERS	2-127706		12/12/17
TRESSOS Gilles	Saxophone Evénement	Conservatoire – 5 rue Franklin 86000 POITIERS	2-1005097		12/12/17

DORDOGNE

CHISSON Marc	ABC Musique	1 rue des Récollets 24100 BERGERAC	3-1043689		12/12/17
DELMARES Frédéric	Communauté d'Agglomération Bergeracoise	Domaine de La Tour - « La Tour Est » - CS 40012 24112 BERGERAC CEDEX	1-1107412	Centre culturel M. Manet Place Gambetta 24100 BERGERAC	12/12/17
			1-1107413	Espace F. Mitterrand 23 boulevard H. Sicard 24100 BERGERAC	12/12/17
			2-1107411 3-1107410		12/12/17
GADIOUX Jean-Luc	Ligue de l'Enseignement de la Dordogne	82 avenue Georges Pompidou 24750 TRELISSAC	2-1079295 3-1079294		12/12/17
HORNE Alan Gray	Musique et Histoire en Montignacois	Place Bertran de Born 24290 MONTIGNAC	2-1077049 3-1077048		12/12/17
MARGOLLIET Séverine	Siphonart	12 rue Michel Roulland 24000 PERIGUEUX	2-1107555		12/12/17

GIRONDE

ABAZIOU Angélique	Compagnie Betty Blues	71 cours Edouard Vaillant 33300 BORDEAUX	2-1107598		12/12/17
BAROUK André	Casino Le Miami	Route de Bordeaux – Km 4 33510 ANDERNOS LES BAINS	1-1107516 3-1107515	Casino Le Miami Rte de Bordeaux – Km 4 33510 ANDERNOS	12/12/17
BECHEAU Félix	Collectif Azul Bangor	5 Les Gailhards 33220 LES LEVES ET THOUMEYRAGUES	2-1073116 3-1073117		12/12/17
BENZEKRI Corinne	Blue Fish	30 allée Haussmann 33041 BORDEAUX CEDEX	2-1107578		12/12/17
BETTIGA Richard	Commune de Pessac	Place de la V ^{ème} République 33604 PESSAC CEDEX	1-1107543	Salle plurivalente « Le Galet » 35 avenue du Pont de l'Orient 33600 PESSAC	12/12/17
			1-1107544	Salle polyvalente Bellegrave Avenue du Colonel Jacqui 33600 PESSAC	12/12/17
			1-1107545	Médiathèque Jacques Ellul 21 rue de Camponac 33600 PESSAC	12/12/17
			2-1107542 3-1107541		12/12/17
CHARLOT Céline	Ad Lib Créations	15 rue Armand Dumeau 33210 LANGON	2-1107568		12/12/17
CUZACQ- LEBLEU Sylvie	Fracas	C/O Ch. Seguin – 1 rue Rosalie 33800 BORDEAUX	2-1107438		12/12/17
DUPRAT Alain	Compagnie Gexis	33 rue de Preignac 33800 BORDEAUX	2-1079271		12/12/17
FELDMAN Fernando	Fatal Compagnie	82 rue Hortense 33100 BORDEAUX	2-1079356 3-1079357		12/12/17
FERRAN Catherine	Les Amis du Festival de Musiques Anciennes de La Réole	Hôtel de ville – 1 esplanade Charles De Gaulle 33190 LA REOLE	3-1079308		12/12/17

FIALHO Ruth	A.A.O.-AM Angegebenem Ort	17 rue Saint Benoît 33800 BORDEAUX	2-1107571		12/12/17
GABORIAU Rémi	Musiques en Route	87 rue de la Porte Dijaux 33000 BORDEAUX	2-1079321 3-1079317		12/12/17
GRENIER Thibault	Les Créatures du Marais	7 Le Moulin d'Elie 33390 ANGLADE	3-1079342		12/12/17
HERNANDEZ René	Compagnie Epiphane	Lieu-dit Saupiquet – Espace Karim Waehner 33210 CASTET ET CASTILLON	2-1082120 3-1082121		12/12/17
HERRERIA Michel	Atelier de Mécanique Générale Contemporaine	26 rue Paul Mamert 33800 BORDEAUX	2-1107424		12/12/17
HUYGHE Vincent	Compagnie Médulla	24 avenue du Président J.F. Kennedy 33600 PESSAC	2-1079293		12/12/17
LAFAYE Catherine	Théâtre Ombre et Lumière	Résidence Barthès 33170 GRADIGNAN	2-1107613		12/12/17
LAFON Bruno	Commune de Biganos	52 avenue de la Libération 33380 BIGANOS	1-1107487 2-1107486 3-1107485	Espace culturel Lucien Mounaix Rue Pierre de Coubertin 33380 BIGANOS	12/12/17
LE BEGUEC Valérie	Salsa Diffusion	42 rue Jean-Baptiste Charcot 33700 MERIGNAC	2-1079310		12/12/17
LOMBARDI Marika	Cultura Mondiale	36 rue Le Bourg 33220 EYNESE	2-1107431		12/12/17
LOOT Erik	Opération Lumière	20 bis chemin d'Avignon 336502 LA BREDE	3-1079278		12/12/17
MARY Emmanuelle	L'Arbre Soleil	8 rue Montméjean 33100 BORDEAUX	2-1079305		12/12/17
METROPE MARie-Aude	Compagnie La Boîte à Sel	107 avenue du Petit Cardinal 33100 BORDEAUX	2-1079306		12/12/17
MOULARD Sophie	Compagnie Yakka	8 rue du Quai Bourgeois 33000 BORDEAUX	2-1079329 3-1079330		12/12/17
OUDIN Sonia	Compagnie Cirk' On Flex	7 rue Louis Mondault 33150 CENON	2-1041066		12/12/17
PATARIN Damien	Josem	10 avenue Suzanne Salvet 33670 CREON	2-1107569 3-1107570		12/12/17
ROJOUAN Loïc	SARL CTBA	2 rue des Beaux-Arts 33800 BORDEAUX	1-1107640 2-1107639 3-1107638	Café-théâtre des Beaux- Arts 2 rue des Beaux-Arts 33800 BORDEAUX	12/12/17
ROUSSEAU Gilles	Tombés du Ciel	129 rue Bauducheu 33800 BORDEAUX	2-1079354 3-1079355		12/12/17
SELLIER Aurélie	Compagnie Cru des Sens	C/O Mr Le Gall – 91 rue de l'Abbé de l'Epée 33000 BORDEAUX	2-1080279		12/12/17
SOUBE Nadège	BELEZA	16 rue Roger Mano 33124 AUROS	2-1107590		12/12/17
SPINEC Chantal	Compagnie Duodélire	Mairie – Le Bourg 33710 VILLENEUVE	2-1079299		12/12/17
VERGNERIE Anaïs	Jabberwock	68 rue Francin 33800 BORDEAUX	2-1077032		12/12/17
VICQ Philippe	Asparas Théâtre	7-11 rue Joseph Brunet 33300 BORDEAUX	1-1107418 2-1107417 3-1107416	Ecole de Théâtre 7-11 rue Joseph Brunet 33300 BORDEAUX	12/12/17

LANDES

AUDAP Isabelle	Commune de Saubrigues	80 place de la Mairie 40230 SAUBRIGUES	1-1079280 3-1079281	Salle La Mamisèle 114 place de la Mairie 40230 SAUBRIGUES	12/12/17
AZIDROU Michel	Choeur d'Hommes de Gascogne	240 impasse Peyran 40800 AIRE SUR L'ADOUR	2-1107567		12/12/17
MARCIAL Didier	Communauté de Communes des Landes d'Armagnac	31 chemin de Bas en Haut 40120 ROQUEFORT	3-1079340		12/12/17
VALLADE Cédric	Société d'Expansion Touristique de Dax	8 avenue Milliès Lacroix 40106 DAX CEDEX	1-1107520 2-1107521 3-1107522	Casino de Dax 8 avenue Milliès Lacroix 40106 DAX CEDEX	12/12/17

LOT-ET-GARONNE

CALVET Huguette	Club de l'Amitié	La Pergola 47500 MONSEMPRON LIBOS	2-1082137 3-1082138		12/12/17
DEBIARD Michel	Connaissance des Jeunes Interprètes	Place de la Mairie 47150 GAVAUDUN	2-1107440 3-1107439		12/12/17
ESPARCIA Myriam	Les Z'Arts de Garonne	18 boulevard Fourcade – Boîte 7 47200 MARMANDE	2-1079327 3-1079328		12/12/17
GONCALVES Véronique	Marc Mondon Productions	28 allée de la Fédération 47300 VILLENEUVE SUR LOT	2-1079303 3-1079304		12/12/17
GUNZBURGER Karine	Commune d'Agen	Place du Docteur Esquirol 47916 AGEN CEDEX 09	1-1079288	Théâtre municipal Ducourneau Place du Docteur Esquirol 47000 AGEN	12/12/17
			1-1079290	Stadium municipal 4 cours Washington 47000 AGEN	12/12/17
			2-1079291 3-1079292		12/12/17
LEFEVRE Fleur	Commune de Nérac	Place du Général De Gaulle –BP 113 47600 NERAC	1-1107506 2-1107505 3-1107504	Centre culturel Espace d'Albret Quai de la Baïse 47600 NERAC	12/12/17
PETRISSANS Marie-Christine	Le Corps Sage	61 rue Gérard Duvergé 47000 AGEN	2-1107469		12/12/17
POINGT Patrice	La Tannerie	20 rue Cajarc 47000 AGEN	3-1107458		12/12/17
PUDAL Pierre-Jean	Commune de Ste Livrade sur Lot	Place Gaston Carrère 47110 STE LIVRADE SUR LOT	1-1079318	Bibliothèque Place du Marché 47110 STE LIVRADE	12/12/17
			1-1079320	Salle polyvalente Lagravade 12 avenue Jean Moulin 47110 STE LIVRADE	12/12/17
			3-1070319		12/12/17
ROVER Christian	SARL Happening Création	Lieu-dit Cance 47380 MONCLAR	2-1107534 3-1107533		12/12/17

PYRENEES-ATLANTIQUES

BERTERREIX Catherine	Traversée	Maison des associations – 11 allée de Glain 64100 BAYONNE	2-1043670		12/12/17
BOSC Frédéric	Accents du Sud	8 rue Paul Bert 64000 PAU	2-1107470 3-1107471		12/12/17
DUBROCA Marie	Créaculte	12 rue Raymond et Marcel Glize 64340 BOUCAU	2-1107400 3-1107401		12/12/17
FOURNIER Sabaline	Em-Phase	19 rue Bourbaki 64000 PAU	1-1079312 3-1079313	Théâtre Dantza 19 rue Bourbaki 64000 PAU	12/12/17
FUMEY Emilie	Cie Les Petits Mouchoirs	20 rue du Midi 64000 PAU	2-1107398		12/12/17
GARCIA-GONZALVO Jennifer	Vocales	C/O Anne Peyrouet 5 avenue du Château d'Este 64140 BILLERE	2-1107614 3-1107615		12/12/17
GUILLERM Maria-Dolores	Compagnie Entre Les Gouttes	Maison des associations – 11 allée de Glain 64100 BAYONNE	2-1079339		12/12/17
LACOSTE Jean	Commune de Pau	Place Royale 64036 PAU CEDEX	1-1079265 2-1079300 3-1079301	Théâtre Saint Louis Place Royale 64000 PAU	12/12/17
LAVAZAIS Antoine	La Fabrique Affamée	16 route de l'Arberoue 64240 HASPARREN	2-1066454		12/12/17
POUSTIS Jacqueline	Menestrers Gascons	456 boulevard Alsace Lorraine 64000 PAU	2-1079263 3-1079264		12/12/17
REMY Pascale	Le Théâtre du Gaucher	7 place de la Libération 64000 PAU	2-1079345 3-1079346		12/12/17
VALLART Delphine	Office de Tourisme Coeur de Béarn	58 rue du Commerce 64360 MONEIN	3-1107535		12/12/17

CORREZE

MOLLARD Pierre	L'Envers du Décor	Centre culturel – 31 avenue Jean Jaurès 19100 BRIVE	2-1029519 3-1029520		12/12/17
MOSER Evelyne	Les Neuf Muses	8 avenue Thiers 19100 BRIVE	2-1053275 3-1053276		12/12/17

HAUTE-VIENNE

BIRE Gérald	Saxophonie	18 avenue Voltaire 87200 ST JUNIEN	2-1055408 3-1055409		12/12/17
CHATAIGNON Christophe	La Java des Gaspards	25 rue Pascal 87000 LIMOGES	2-1107403 3-1107404		12/12/17
LAMBÉY Frédérique	Association 2 Oeufs dans une Poêle	24 rue Farge 87120 EYMOUTIERS	2-1078813 3-1078814		12/12/17

ARTICLE 3 : Les licences d'entrepreneur de spectacles suivantes sont retirées, à compter de la date de l'arrêté, aux titulaires suivants :

Titulaire	Organisme	Adresse	Numéro(s) Licence(s)	Date Arrêté	Motif
-----------	-----------	---------	----------------------	-------------	-------

CHARENTE

DOURY François	ASERC	CSC de Crouin – Boulevard des Borderies 16100 COGNAC	1-1016689 2-1016690 3-1016619	12/12/17	Changement de titulaire
WUJEK Ada	Communauté de Communes des 4B	Le Vivier 16360 TOUVERAC	1-1093923 1-1093924 3-1093925	12/12/17	Changement de titulaire

CHARENTE-MARITIME

ALQUIER Jean-Marie	La Rochelle Dixie Jazz	11 bis rue des Augustins 17000 LA ROCHELLE	2-1089233	12/12/17	Transfert des droits pour 6 mois
CHEVALIER Pascale	Caboch' Art	2 rue de l'Ardillière 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE	2-1005110	12/12/17	Transfert des droits pour 6 mois
CORADE Carole	Compagnie Coquellilune	Résidence Chemin Vert – 25 rue Pierre Corneille 17000 LA ROCHELLE	2-1082456 3-1082457	12/12/17	Transfert des droits pour 6 mois
GUICHARDET Olivier	Association Bleu Blanc Son	1 place de l'Hôtel de ville 17400 ST JEAN D'ANGELY	2-1097938 3-1097393	12/12/17	Cessation d'activité
MARCHAND Jackie	Pour Une Nouvelle Scène	4 rue Saint Jean du Pérot 17025 LA ROCHELLE CEDEX	1-13564 2-13566 3-13569	12/12/17	Changement de titulaire

DEUX-SEVRES

GEAY Lolita	Les Pieds dans l'Ô	12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT	2-1089168	12/12/17	Changement de titulaire
GODILLON Stéphanie	Compagnie Croc' No	12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT	2-1068487	12/12/17	Transfert des droits pour 6 mois

VIENNE

CARBONNEL Mélanie	Koxinel	7 place Joffre – Appt n°2 86170 NEUVILLE DE POITOU	2-1086633 3-1086637	12/12/17	Changement de titulaire
-------------------	---------	---	------------------------	----------	-------------------------

DORDOGNE

PINSON Jean-François	S.E.M. Le Palio	Rue de Soci 24750 BOULAZAC	1-1075628	12/12/17	Transfert des droits pour 6 mois
ROUSSEAU Dominique	Communauté d'Agglomération Bergeracois	Domaine de La Tour - « La Tour Est » - CS 40012 24112 BERGERAC CEDEX	1-1079267 1-1079268 2-1079269 3-1079270	12/12/17	Changement de titulaire

GIRONDE

BA Aynina	JZ Mood Productions	42 rue Ausone 33000 BORDEAUX	2-1103018 3-1103019	12/12/17	Démission du titulaire
BAUDRY Perrine	La Chèvre Noire	10 place Pierre Jacques Dormoy 33800 BORDEAUX	2-1082071	12/12/17	Cessation d'activité
COUZINEAU Alain	Asparas Théâtre	7-11 rue Joseph Brunet 33300 BORDEAUX	1-1084295 2-1043721 3-1084296	12/12/17	Changement de titulaire

14/16

FAVEREAU Marie-Hélène	Blue Fish	30 allée Haussmann 33041 BORDEAUX CEDEX	2-1081966	12/12/17	Changement de titulaire
GAMBARO Lucie	Compagnie Betty Blues	71 cours Edouard Vaillant 33300 BORDEAUX	2-1079302	12/12/17	Changement de titulaire
JAMET Michel	Bordeaux Improvisation Professionnelle	40 rue Joséphine 33000 BORDEAUX	2-1089424 3-1089423	12/12/17	Transfert des droits pour 6 mois
LIEVRE-CORMIER Thierry	APCOA	10 Hameau d'Epsom 33270 BOULIAC	2-1097898	12/12/17	Démission du titulaire
LIEVRE-CORMIER Thierry	La Fabrique Opéra Bordeaux Aquitaine	10 Hameau d'Epsom 33270 BOULIAC	2-1100360	12/12/17	Démission du titulaire
SALMON Juliette	JOSEM	10 avenue Suzanne Salvet 33670 CREON	2-1082161 3-1082162	12/12/17	Changement de titulaire
TRICOT Sylvie	Théâtre Ombre et Lumière	Résidence Barthès – Bât. B3 – Appt 334 33170 GRADIGNAN	2-1037913	12/12/17	Changement de titulaire
VITON Xavier	SARL CTBA	2 rue des Beaux-Arts 33800 BORDEAUX	1-1070990 2-1070991 3-1070992	12/12/17	Changement de titulaire

LANDES

MOULINAS Max	Choeur d'Hommes de Gascogne	240 impasse Peyran 40800 AIRE SUR L'ADOUR	2-1097933	12/12/17	Changement de titulaire
MOUSSET Frédéric	Société d'Expansion Touristique de Dax	8 avenue Milliès Lacroix 40106 DAX CEDEX	1-1102950 2-1102951 3-1102952	12/12/17	Changement de titulaire

LOT-ET-GARONNE

AVID Arnaud	Le Corps Sage	61 rue Gérard Duvergé 47000 AGEN	2-1041085	12/12/17	Changement de titulaire
-------------	---------------	-------------------------------------	-----------	----------	-------------------------

PYRENEES-ATLANTIQUES

ALEXANDRE Michel	Vocales	C/O A. Peyroulet – 5 avenue du Château d'Este 64140 BILLERE	2-1082176 3-1082177	12/12/17	Changement de titulaire
FUCHS Dominique	Le Petit Théâtre de Pain	Salle culturelle Harri Xuri 64250 LOUHOSSOA	2-1081985	12/12/17	Transfert des droits pour 6 mois
PANNIER Hélène	Accents du Sud	8 rue Paul Bert 64000 PAU	3-1089425	12/12/17	Changement de titulaire

CORREZE

TRONCHE Jean-Pierre	Centre Communal d'Action Sociale de Brive	22 rue Berlioz 19100 BRIVE	2-1100323	12/12/17	Demande du titulaire
---------------------	---	-------------------------------	-----------	----------	----------------------

CREUSE

BENMAKHOLOUF Kamel	Manufacture Underground	29 route de Courtille 23000 GUERET	2-1013323 3-1013324	12/12/17	Non-respect des obligations légales contractées à l'égard des auteurs et des sociétés perceptrices de droits d'auteurs
--------------------	-------------------------	---------------------------------------	------------------------	----------	--

HAUTE-VIENNE

SECK El Hadji	Horizons Croisés	11 rue du Général De Gaulle 87000 LIMOGES	2-1027602 3-1027603	12/12/17	Non-respect des obligations légales contractées à l'égard des auteurs et des sociétés perceptrices de droits d'auteurs, et sociales en qualité d'employeur
---------------	------------------	--	------------------------	----------	--

ARTICLE 4 : Les licences d'entrepreneur de spectacle suivantes, sont refusées à :

Demandeur	Organisme	Adresse	Catégorie de licence	Date Arrêté refus	Motif
BAULANDE Dominique	Le Madison	2 Ballot 87310 ST AUVENT	Licence de 1 ^{ère} catégorie Licence de 2 ^{ème} catégorie Licence de 3 ^{ème} catégorie	13/12/17	Absence de procès-verbal valide de la commission de sécurité
DEHOEY Elisabeth	Société du Casino d'Arcachon	163 boulevard de la Plage 33120 ARCACHON	Licence de 1 ^{ère} catégorie Licence de 3 ^{ème} catégorie	13/12/17	Absence de procès-verbal valide de la commission de sécurité
DUSSAULT Sylvie	SAS La Kantine des Copines	171 rue Marcel Dassault 33260 LA TESTE DE BUCH	Licence de 1 ^{ère} catégorie Licence de 2 ^{ème} catégorie Licence de 3 ^{ème} catégorie	13/12/17	Absence de procès-verbal valide de la commission de sécurité

ARTICLE 5 : La ou les licence(s) peu(ven)t être retirée(s) en cas de méconnaissance des dispositions légales relatives aux obligations de l'employeur prévues par le code du travail, par l'ordonnance du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n° 99-198 du 18 mars 1999, par le régime de sécurité sociale, ainsi que les dispositions relatives à la protection de la propriété littéraire et artistique.

ARTICLE 6 : Le Préfet de région et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Limoges, le 13 décembre 2017.

Pour le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
et par délégation
Le directeur

Pour le Préfet de région et par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles
de la région Nouvelle-Aquitaine

Arnaud LITTARDI

